

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 127: Ilme Congrès national suisse pour les intérêts féminins : numéro spécial

Artikel: Une opinion intéressante

Autor: Guyot, Yves

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256745>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deux jours après le vote affirmatif du Grand Conseil genevois dont nous avons longuement parlé dans notre dernier numéro, le Conseil d'Etat fixait aux 15 et 16 octobre la votation populaire sur le suffrage féminin. Date singulièrement rapprochée, et qui a pu surprendre d'autant plus l'opinion publique que le bruit avait couru avec persistance que la votation sur notre initiative serait jointe aux élections du Conseil d'Etat dans le début de novembre, réalisant de la sorte une économie de temps pour les électeurs, et une économie d'argent pour les finances de l'Etat. Le Conseil d'Etat n'a pas cru devoir se laisser guider par ces motifs, et il nous fait l'honneur d'une votation pour nous seules. Nous pourrions lui en être reconnaissantes, notre revendication se trouvant ainsi nettement posée sur le terrain des principes et débarrassée de toutes les combinaisons politiques qui n'auraient pas manqué de surgir à l'occasion de l'élection de notre gouvernement, si, d'autre part, nous n'avions pas quelque arrière-pensée qu'en nous fixant un délai de trois semaines seulement pour mener notre campagne, le Conseil d'Etat, dont tous les membres, à l'exception du seul M. Mussard, chef du Département de l'Instruction publique, ont voté en bloc contre nous, n'avait espéré nous limiter dans nos moyens d'action... Mais nous relevons le gant, et notre campagne promet d'être intensément et prestement menée.

Ce numéro du *Mouvement* ayant été avancé de dix jours pour faire honneur au Congrès, nous ne pouvons guère donner maintenant de détails sur ce qui se fait et se prépare¹. Et le prochain numéro, celui du 25 octobre, paraissant neuf jours après la date historique, ne pourra qu'enregistrer — quoi? Les pronostics les plus divers nous parviennent. Et nous qui ne voulons pécher, ni par excès de timidité, ni par espoir outreucidant, nous ne saurions en faire. En rappelant toutefois à nos lecteurs que si nous sommes prêts à tout, c'est avec la foi la plus profonde dans le succès final de notre cause, dans la justice de nos idées que nous allons au combat. Que, quoi qu'il arrive nous aurons tout fait pour gagner la bataille, que l'indifférence, la tiédeur et la paresse ne trouvent pas place dans nos rangs, et que nous aurons la conscience d'avoir rempli jusqu'au bout, et dans les petits détails, notre devoir de suffragistes. Ne savons-nous pas d'ailleurs que suivant la parole d'un grand juriste : *Alles Recht in der Welt ist erstritten worden*, nous ne posséderons véritablement notre droit de citoyenne que dans la mesure où nous l'aurons voulu?

* * *

Et cette parole peut fort justement s'appliquer au Tessin, où tout le bel échafaudage bâti par la Commission de la Constituante² s'est écroulé avec prestesse depuis que notre dernier numéro a paru. En effet, tout le travail de cette Commission a été rejeté par l'Assemblée, si bien que la Commission s'est remise à l'œuvre, et a biffé de son projet certaines dispositions, et notamment celle qui reconnaissait aux femmes l'électorat et l'éligibilité en matière municipale — « mesure qui avait rencontré l'opposition de presque toute la population à commencer

¹ Un frère cadet du *Mouvement Féministe* viendra le remplacer à l'intention des électeurs genevois durant cette palpitante première quinzaine d'octobre. On pourra s'en procurer des exemplaires auprès de notre Administration au prix de 50 centimes l'un, au bénéfice de la caisse de la votation.

² On nous a fait remarquer que, dans notre dernier article, nous attribuions, sur la foi, il faut le dire, de renseignements de la grande presse quotidienne, à la Constituante tout entière ce qui n'était que l'œuvre d'une Commission. Dont acte ici.

par les intéressées », se hâte d'ajouter un journal romand peut favorable à nos idées. Et il est vrai malheureusement que la majorité des Tessinoises ne tiennent guère encore au droit de vote dont elles n'ont pas compris la portée; mais il en est d'autres et nous en connaissons, qui sont de très ferventes de notre cause, de fidèles défenseurs de nos principes... Pourquoi refuser à celles-ci ce qu'elles désirent, sous prétexte que d'autres n'en veulent pas? et cet argument n'est-il pas simplement un prétexte? Et n'est-il pas dommage que, alors qu'un nombre relativement élevé d'hommes politiques s'étaient prononcés en notre faveur, prouvant par là que des sympathies certaines existent, le premier levain suffragiste constitué dans d'autres cantons par nos Associations suffragistes fasse complètement défaut dans notre canton du Sud? Il y a certainement là une indication à ne pas laisser tomber pour ceux que préoccupe l'émancipation de la femme à travers la Suisse.

D'autre part, et au moment même où s'impriment ces lignes, nous apprenons que le Conseil d'Etat du canton de Zurich vient d'élaborer un projet de loi reconnaissant aux femmes âgées de plus de vingt ans l'électorat et l'éligibilité en matière scolaire, ecclésiastique et d'assistance publique. C'est très peu, mais c'est le premier pas de nouveau dans la voie parcourue à reculons le 8 février dernier. « Disposition d'une si évidente équité, écrit à ce sujet le correspondant du *Journal de Genève*, qu'on espère qu'elle ne rencontrera pas d'opposition sérieuse. » Nous sommes pleinement d'accord.

E. GD.

UNE OPINION INTÉRESSANTE

M. Yves Guyot, ancien président de la Fédération abolitionniste internationale, invité à assister au Congrès, et ne pouvant quitter Paris dans ce moment, a adressé au Secrétariat du Congrès la lettre suivante qui touche à la question si souvent discutée des avantages ou des désavantages de l'infériorisation de la femme par une protection légale ne s'étendant qu'à elle seule. (*Réd.*)

Paris, le 17 septembre 1921.

« Madame la Secrétaire,

Je ne saurais vous être trop reconnaissant, ainsi qu'à M^{lle} Graf, d'avoir bien voulu m'envoyer une carte pour le II^{me} Congrès national suisse pour les Intérêts féminins. Le programme en est très intéressant. Les progrès réalisés, dans tous les pays avancés en évolution, ont été, au point de vue féminin, très grands pendant la période comprise entre les deux Congrès.

La femme a acquis, surtout aux Etats-Unis et dans la Grande-Bretagne, des droits politiques qui, il y a vingt-cinq ans, paraissaient encore du domaine de l'utopie. Dans la plupart des pays, des modifications légales ont amélioré sa situation civile. Des progrès matériels, comme la machine à écrire, ont ouvert d'importants débouchés à son activité.

Pendant la guerre, en France, les femmes ont prouvé une énergie et une aptitude de direction qui ont stupéfait même ceux qui ne doutaient pas de leur capacité. Nombreuses aussi ont été les jeunes filles qui ont apporté beaucoup de dévouement, de courage et d'habileté dans leur œuvre d'infirmières.

La voie est ouverte. Mais je me permettrai, au nom d'une expérience variée et longue, de signaler aux femmes un danger qu'elles courent dans leur activité politique et sociale.

Herbert Spencer a délimité nettement la *loi de famille* en vertu de laquelle chaque individu doit recevoir des secours en raison de son incapacité. L'enfant succomberait sans les soins de sa mère. Tant qu'il ne peut pourvoir à ses besoins, il doit obéir. Il ne vit que par cette condition de sujétion.

Mais l'adulte doit recevoir des profits en raison de sa capacité; et sa capacité dépend de son initiative et de son action. En un mot, protection de l'enfance, liberté de l'adulte.

Or, la loi de protection, l'intervention de l'Etat, ont pour résultat de rejeter l'adulte dans la situation de l'enfant. C'est une régression. On appelle ce système politique le « paternalisme », et les femmes ont une tendance à s'y laisser aller. Bonté de cœur! instinct de la maternité! besoin de soigner, de protéger et de commander! Certains remplaceraient ou compléteraient volontiers le paternalisme par le maternalisme. Ce serait encore pis.

Veuillez, etc.

YVES GUYOT.

Les professions fatigantes auxquelles la vie moderne astreint la femme lui rendent indispensable un

reconstituant quotidien puissant.

Il a été trouvé en 1905 sous la forme de l'



OVOMALTINE

2 à 3 cuillerées à thé dans sa tasse du matin.

CONGRESSISTES! Usez-en avant et après les épuisantes séances plénières et de section.



est fort à recommander comme addition au lait.

Il est un aliment sain, utile et avantageux pour les enfants.

Demandez-le chez votre Epicier

CERCLE FÉMININ

12, faubourg de l'Hôpital - NEUCHÂTEL

Restaurant ouvert aux dames

Bibliothèque

Journaux



ROYAL
QUALITY SERVICE

Le «ROYAL» est un nettoyeur universel, non seulement pour les tapis, les tentures, les meubles mais aussi pour les linoléums, les planchers, les catelles et même le ciment.

C'est grâce à la vis d'ajustage, n'existant que sur le «ROYAL», qu'on peut l'employer partout du grenier à la cave.

Le «ROYAL» nettoie uniquement par l'air, pas de brosse qui use.

Comparez le „ROYAL” avec les autres marques.

Demandez une démonstration, chez vous, sans aucun engagement.
Ecrivez une carte postale ou téléphonez au N° 70-03

AGENCE AMÉRICAINE
Genève - 17, Boulevard Helvétique, 17 - Genève

INSTITUT J.-J.-ROUSSEAU

Ecole des Sciences de l'Éducation

TACONNERIE, 5

Demander le programme au Secrétariat. — Des auditrices sont admises à tous les cours.

Maison de Repos ou Convalescence pour dames et jeunes filles

CHATEAU DE CONSTANTINE, en Vully (VAUD)

Fondation de la Société Suisse d'Utilité Publique (Legs Nicole)

Fr. 3; 3.50; 4 et 4.50 par jour

Ouvert toute l'année.

S'adresser à la Directrice.

MEUBLES PROGRÈS

LA CHAUX-DE-FONDS — SUCCURSALE A BIENNE

Maison d'ameublements la plus importante de Suisse

Meubles - Rideaux - Tapis - Installations complètes
Catalogues-devis ou visite sur demande.

Nous remboursons le billet de chemin de fer suivant l'importance de l'achat à une ou deux personnes.

Foyers du Travail Féminin

RESTAURANTS POUR FEMMES

Corraterie, 18.

GENÈVE

Cours de Rive, 11

Repas par abonnements à fr. 1.10 et 60 ct.

Salon de lecture. — Journaux.

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

11, rue Etienne-Dumont — GENÈVE

Pour la rentrée des classes:

Grand choix de tabliers à manches pour fillettes et garçonnets
Bonne coupe — Prix modérés

Pendant tout l'été, l'Ouvroir a continué à fournir du travail à des mères de familles qui chôment

S. O. C.

Société de l'Ouvroir Coopératif

LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.

BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.

MAGASINS DE VENTE:

GENÈVE, Rue du Marché, 40.

BALE, Freiestrasse, 105.

LAUSANNE, Rue de Bürg, 26.

ZÜRICH, Sihlstrasse, 3.

LAUSANNE

RESTAURANT DU FOYER FÉMININ

26, rue de Bourg, exclusivement pour dames

Repas à la carte, à prix très modérés

Thé, chocolat, pâtisserie, toute la journée

Salle de Lecture — Journaux — Dépôt de paquets

GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE D'ALFRED-VINCENT, 10.